

Le 20 décembre 2021

Communiqué de presse

Contact : Dr Nathalie Delphin
06 11 69 16 06
E mail : nathalie.delphin@sfcd.fr
Site Internet : www.sfcd.fr

Le Conseil Constitutionnel a censuré l'encadrement des centres de santé. Leur inscription au tableau de l'Ordre reste la seule solution.

Pour le SFCD, l'unique moyen de protéger la santé dentaire de nos concitoyens est de permettre aux centres de santé d'être inscrits au tableau du conseil de l'Ordre, en tant que structure exerçant la chirurgie dentaire.

Alors que toute la profession s'étonne de la décision du conseil constitutionnel censurant l'article 70 du PLFSS qui avait pour ambition d'encadrer les centres de santé, le SFCD ne peut que constater l'échec du dispositif.

Le SFCD réitère donc sa proposition : inscrire les centres dentaires au tableau du Conseil de l'Ordre, afin que ces derniers soient, comme toutes les autres structures exerçant la chirurgie dentaire, régis par le Conseil de l'Ordre.

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire et est aujourd'hui le seul syndicat national féminin de France. Composé de chirurgiens-dentistes de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), bénévoles, le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme. Le SFCD est présidé par le Docteur Nathalie Delphin.

